

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

222^{ème} REUNION

29 MARS 2010

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CCXXII)

COMMUNIQUE DE LA 222^{EME} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

COMMUNIQUE DE LA 222^{EME} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de Paix et Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 222^{ème} réunion, tenue le 29 mars 2010, a adopté la décision qui suit sur la situation en République de Guinée Bissau:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par la Commission et le représentant du Nigeria, pays assurant la présidence de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), sur la situation en République de Guinée Bissau ;
2. **Rappelle** les communiqués PSC/PR/Comm.(CLXXIV) Rev 2 et PSC/PR/Comm.5(CXCII) sur la situation en Guinée Bissau, adoptés lors de ses 174^{ème} et 192^{ème} réunions, tenues respectivement les 3 mars et 10 juin 2009, ainsi que les dispositions du paragraphe 9 du Plan d'action adopté par la Session spéciale de la Conférence de l'Union sur l'examen et le règlement des conflits en Afrique, tenue le 31 août 2009, à Tripoli, en Libye ;
3. **Se félicite** de l'évolution encourageante de la situation en Guinée Bissau et des progrès accomplis depuis la tenue de l'élection présidentielle anticipée de juillet 2009. A cet égard, le Conseil **note** les mesures prises par les nouvelles autorités bissau-guinéennes en matière de la bonne gouvernance, de lutte contre l'impunité et le trafic de drogue ainsi que pour l'organisation de la Conférence de réconciliation nationale et la création de conditions propices à la restauration durable de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le pays. Le Conseil **exhorte** les autorités bissau-guinéennes à persévérer dans leurs efforts et **demande** à l'ensemble des acteurs concernés dans ce pays à faire preuve de responsabilité et à mettre l'intérêt supérieur de la Guinée Bissau au dessus de toute autre considération;
4. **Se félicite** des résultats de la Mission conjointe d'évaluation UA/CEDEAO effectuée à Bissau du 30 octobre au 10 novembre 2009, ainsi que de la visite conjointe du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Afrique de l'Ouest à Bissau, le 23 février 2010 ;
5. **Réitère** la nécessité d'accélérer les procédures d'enquête pour faire la lumière sur les assassinats politiques intervenus en Guinée Bissau en 2009 et de traduire en justice les auteurs de ces actes indicibles. A cet égard, le Conseil **demande** à la Commission, en consultation avec la CEDEAO, les Nations unies, la CEN-SAD et les autres acteurs concernés, d'intensifier les efforts déployés à cet égard et de lui rendre régulièrement compte de l'évolution de la question ;
6. **Note avec satisfaction** l'appui qu'apporte la CEDEAO et ses Etats membres, y compris l'engagement pris lors de la 37^{ème} session ordinaire du Sommet des chefs d'Etat et de

Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Abuja, au Nigéria, le 16 février 2010, en faveur de la mobilisation des ressources pour accompagner la réforme du secteur de la sécurité, la fourniture des services sociaux de base et le renforcement des capacités des services économiques ;

7. **Note également avec satisfaction** le soutien qu'apportent les Nations unies, l'Union européenne, la Communauté des pays de langue portugaise et d'autres membres de la communauté internationale aux efforts visant à consolider les avancées enregistrées en Guinée Bissau, y compris la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, de la défense et de la justice, qui constitue un volet déterminant pour la paix, l'enracinement de la démocratie et le développement de la Guinée Bissau ;

8. **Lance un appel** à la communauté internationale pour qu'elle poursuive et intensifie son appui aux efforts de consolidation de la paix en Guinée Bissau, en particulier en apportant tout l'appui nécessaire à la réussite de la Table ronde, qui sera organisée prochainement, pour assister les nouvelles autorités bissau-guinéennes dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et dans le développement économique et social du pays ;

9. **Demande** à la Commission d'accélérer le processus d'ouverture du Bureau de liaison de l'UA en Guinée Bissau, en prévision du déploiement ultérieur de la Mission civile conjointe UA/CEDEAO de consolidation de la paix et de la stabilité, et d'appui à la reconstruction post-conflit en Guinée Bissau, conformément au Plan d'action de la Session spéciale de Tripoli. Le Conseil **demande également** à la Commission, en consultation avec la CEDEAO, de lui soumettre dans les meilleurs délais possibles, un rapport sur le déploiement de la Mission civile conjointe UA/CEDEAO.;

10. **Décide** de rester saisi de la question